

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Délibération n° 2025-01-22-2a

L'An DEUX MILLE VINGT CINQ et le VINGT DEUX JANVIER

Le Conseil d'administration s'est réuni en séance ordinaire sous la Vice-Présidence de Madame Pascale GENIEIS-TORAL.

Présents :

Mmes Pascale GENIEIS-TORAL, Carole MAUREL, Sandrine MORONI, Martine ROGER, Yvette DESENLIS, Marie SANCHEZ-RUIZ et M. Gilbert SORIA.

Procurations :

Jordan DARTIER donne pouvoir à Pascale GENIEIS-TORAL

Monique BORGHESI donne pouvoir à Marie SANCHEZ-RUIZ

Objet : Participation financière – Séjour scolaire à Porté Puymorens

Un séjour est programmé aux sports d'hiver par le Collège Victor HUGO de Bessan du 13 au 17 janvier 2025 à Porté-Puymorens dans les Pyrénées pour un coût total de 260 euros.

A ce titre, une demande d'aide financière est sollicitée pour 3 familles viassoises aux modestes revenus, à hauteur de 50 euros par enfant afin de permettre à ces collégiens de participer à ce séjour ski.

CECI EXPOSE, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERE

Et par vote à mains levées, à l'unanimité des suffrages exprimés (9 voix pour).

VALIDE les trois dossiers et l'aide financière d'un montant de 50 euros pour chaque famille soit un total de 150 euros.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

**Le Secrétaire de Séance
Monsieur Gilbert SORIA**


Le Président,
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Informe que la présente peut faire l'objet d'un recours
pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier
dans un délai de deux mois à compter du présent affichage.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique
« Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Transmis au représentant de l'Etat le : 10/01/2025

Publié le :

Madame Pascale GENIEIS-TORAL
Adjointe au Maire,
Déléguée aux Affaires Sociales
Vice-Présidente du CCAS de VIAS

